DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 31 mai 2023

Nombre de Conseillers

En exercice

29

Présents

27

Votants

29

2023D070

OBJET:

14. CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT D'ENEDIS AU STADE CHARLES RATTEZ.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil-vingt-trois, le neuf JUIN à dix-sept hei

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents: M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS:

M. DELVOYE Philippe donnant procuration à M. CITERNE Joël Monsieur TREDEZ Alain donnant procuration à Mme FLAMENT Laëtitia

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la société Enedis va procéder à des travaux d'amplification du réseau électrique de la société STAUB, sur la parcelle communale cadastrée A n° 827 située au stade Charles Rattez rue de la Prairie, d'une surface de 18 795 m².

Dans ce cadre, une convention de servitude de passage doit être formalisée, dont un exemplaire projet est annexé à la délibération.

Il est précisé qu'une indemnité forfaitaire sera versée à la commune, d'un montant de 340 €. Cette estimation a été confirmée par le service des domaines en date du 21/03/2023.

Le conseil municipal invité, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la servitude de passage d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 170 mètres parcelle communale A n° 827 située au stade Charles Rattez rue de la Prairie;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié authentifiant la convention de ladite servitude de passage, et tout document se rapportant à cette affaire;
- autorise le versement de l'indemnité forfaitaire d'un montant de 340 € au profit de la commune.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DHYCK

La Secrétaire de Séance Sanga BOULENGUER – PLÉ

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui séra affiché ce jour au siège de la collectivité,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.